

CONTACT ET HORAIRES

Service État Civil 5 rue Eugène Berrurier 78700 Conflans-Sainte-Honorine

Tel : 01.34.90.89.43

Courriel : etat-civil@mairie-conflans.fr Site : www.conflans-sainte-honorine.fr

Horaires : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30

Fermé le jeudi matin et ouvert: 13h30 - 17h30. Samedi : 9h00-13h00



CARTE D'IDENTITE MINEUR : 1ERE DEMANDE

QUI ?

- ✓ Tout citoyen français de moins de 18 ans ne possédant pas de carte nationale d'identité.

COMMENT ?

- ✓ Faire sa pré-demande sur www.ants.gouv.fr (valable 6 mois) ou remplir le formulaire Cerfa 12101*02 au guichet.
- ✓ Prendre un rendez-vous en ligne sur <http://rdv.mairie-conflans.fr> ou par téléphone (01.34.90.89.43) ou au guichet.
- ✓ Délai de rendez-vous : 4 à 5 mois selon les périodes
- ✓ Présence obligatoire du mineur et de son représentant légal (père, mère ou tuteur) au dépôt du dossier au guichet du service Etat Civil.
- ✓ Retrait sans rendez-vous. Présence obligatoire du représentant légal (père, mère ou tuteur).
- ✓ Retrait : délai de 3 mois. Au-delà, le titre est invalidé, détruit et la demande est à refaire dans son intégralité.

PIECES A FOURNIR ? ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

- ✓ Votre n° de pré-demande (chiffres et lettres) ou le formulaire Cerfa 12101*02.
- ✓ Passeport ou titre d'identité étranger ou document de circulation ou titre républicain du mineur.
- ✓ Titre d'identité valide du représentant légal (CNI, passeport, carte de séjour).
- ✓ Parents pacsés ou non mariés : autorisation écrite du parent pour accorder l'établissement du titre + l'original du titre d'identité du parent non présent.
- ✓ Si naturalisation : mineur né en France, acte de naissance avec mention de la nationalité. Si né à l'étranger, certificat de nationalité.
- ✓ Justificatif de domicile de moins d'un an (originaux de titre de propriété, certificat d'imposition ou de non-imposition, taxe d'habitation, quittance de loyer émanant de l'organisme bailleur, facture d'assurance logement, attestation de contrat EDF, facture d'électricité, de gaz ou de téléphone).
- ✓ Photo aux normes de moins de 6 mois. Photo couleur, format ISO/IEC19794-5 :2005, format 35X45 mm, sur fond neutre, de face, tête nue, bouche fermée, ne pas sourire, oreilles et cou dégagés, pas de lunettes.

DELAIS ESTIMATIFS ?

- ✓ Selon les pics de demandes et délais de réalisation de la Préfecture : moyenne variable de 4 à 8 semaines.

COÛT ?

- ✓ Gratuit.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ✓ Si tutelle : présence obligatoire du tuteur muni de son titre d'identité valide + jugement de tutelle + autorisation écrite du tuteur.
- ✓ Si curatelle : jugement de curatelle.
- ✓ Si parents séparés ou divorcés : jugement de séparation ou divorce complet.
- ✓ Si garde alternée : jugement complet + titre d'identité et justificatif de domicile des deux parents.
- ✓ Si nom d'usage : autorisation écrite des parents + titre d'identité.
- ✓ La durée de validité de la carte d'identité pour un mineur est de 10 ans.

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET, LA DEMANDE DE TITRE NE POURRA PAS ETRE TRANSMISE A LA PREFECTURE ET DEVRA FAIRE L'OBJET D'UN NOUVEAU RENDEZ-VOUS